

Mai 2024

Supplément n°1 au n° 246

Protection sociale  
Vie des S1 des retraité·es  
**Colloque**  
actif·ves /retraité·es  
Services publics

*Éditorial*

## À la retraite, l'engagement syndical se poursuit

Le syndicalisme des retraité·es est fort dans notre organisation mais demande à être renforcé, c'est indispensable. À la fois pour revendiquer des droits individuels et collectifs (défense du droit à la retraite dans la Fonction publique et du code des pensions, niveau des pensions, défense du pouvoir d'achat, avancées en matière de perte d'autonomie, reconnaissance de la place des retraité·es dans la société...) mais aussi pour participer aux luttes concernant l'ensemble de la société : défense des services publics et de la Fonction publique, de la santé, de la Protection sociale et de la Sécu, retraites, redistribution des richesses, justice fiscale, protection de l'environnement, droits des femmes...

Des initiatives ont été mises en place pour favoriser le maintien de la syndicalisation au moment du départ en retraite et par la suite, pour en montrer les enjeux. Nous connaissons certes quelques difficultés, mais l'activité des S1 de retraité·es reste dynamique et les actions nationales des retraité·es, comme celles du 24 octobre ou 26 mars, décidées par le Groupe des 9 (G9), ont été bien suivies dans les départements, avec des déclinaisons variables selon les forces en présence. Les syndiqué·es du SNES-FSU s'impliquent largement dans la vie des Sections fédérales de retraité·es

départementales (SFRD) et dans celle de la Fédération générale des retraité·es de la Fonction Publique (FGR-FP). Elles et ils participent à de nombreuses instances départementales qui gèrent les problématiques des personnes âgées et en situation de handicap. Vous en aurez des échos dans les pages de ce bulletin.

Souligner l'apport des retraité·es au syndicat et l'importance de la transmission est une évidence politique. Nous tenons à porter notre projet de transformation sociale en intergénérationnel et rendre celui-ci effectif, au-delà de la simple solidarité, dans nos objectifs et dans nos pratiques syndicales.

Le SNES-FSU a cette ambition dans l'académie de Grenoble depuis des années et la réalise, par exemple dans la commission actifs-retraités. Les problématiques abordées, sur des thèmes transversaux, relèvent d'enjeux de société qui concernent chacun et chacune d'entre nous. Le Colloque services publics (santé et énergie) du 11 juin à Grenoble en est encore une preuve.

**Nous allons donc continuer à œuvrer ensemble, actifs et retraités, pour porter des analyses, des réflexions et faire avancer collectivement nos revendications.**

*Marie-Laurence Moros  
responsable académique  
des retraité·es*

*François Lecointe  
secrétaire général*

## " L'expérience de chacun est le trésor de tous·tes "

Dans la commission actifs/retraités, nous nous rassemblons pour débattre et surtout partager autour d'une création commune : renforcer notre outil syndical !

Ces réunions permettent d'enrichir la réflexion en se rappelant les acquis passés, en réfléchissant le présent afin de nous projeter plus confiants vers l'avenir.

Lors des échanges, souvent passionnés, les générations militantes présentent leurs visions du métier, des droits, de nos outils. Afin de construire l'avenir que nous voulons, du passé, il ne faut pas faire table rase mais le comprendre pour enrichir et porter notre projet de société.

Pour prolonger, diffuser et élargir le débat, chaque réunion nous conduit à organiser ensemble des stages ou des colloques à destination de l'ensemble de la profession.

Offrons-nous la formation dont nous avons besoin pour rassembler et transmettre nos idées !

*Céline Bonnefoy, responsable S3 de la commission actif·ves-retraité·es*

### **Regard d'une active sur la commission actif·ves-retraité·es**

Après une carrière toujours plus longue, chacun·e aspire à profiter le plus longtemps possible d'une retraite décente et méritée.

Le gouvernement en a décidé autrement. Les réformes successives dégradent non seulement les pensions mais aussi les conditions de santé dans lesquelles se retrouvent nos collègues toujours plus exténué·es par les conditions de travail.

Ce qui lie à la fois les actif·ves et les retraité·es c'est notre métier, nos carrières, notre devenir.

La section académique du SNES-FSU a voulu retisser les liens entre cette période d'activité au sein de l'Éducation nationale et la retraite et ce, dès 2016, à travers la commission actif·ves/retraité·es.

Depuis cette date, cette instance se réunit régulièrement, réfléchit et trouve des thématiques fédératrices qui concernent tout un chacun : les statuts, la santé, la protection sociale, les pensions ...

Moment d'échanges apprécié entre néo et ex-pair·ees, elle s'ouvre aux collègues à travers colloques et actions.

*Patricia Pisicchio, membre du bureau du SNES-FSU Isère et membre de la commission*

### **Regard d'une retraitée sur la commission actif·ves-retraité·es**

Pour être honnête, je n'étais pas fan de cet OVNI créé dans l'académie de Grenoble. J'ai cependant intégré ce groupe il y a quelques années et je suis régulièrement ses travaux avec profit.

La commission Actif·ves-Retraité·ves se compose de 1 ou 2 retraité·es et 1 ou 2 actif·ves par département. Cette commission se réunit 3 fois par an avec comme objectifs de travailler sur des questions d'actualité et de préparer des stages ou colloques ouverts aux actifs et aux retraités.

Ainsi, ont été proposés :

- un colloque, le 8 novembre 2022 sur les retraites actuelles, les projets de réforme et leurs conséquences et nos propositions syndicales ;
- un stage « Préparer sa retraite » le 8 juin 2023 qui a eu un succès certain mais qui, situé en fin d'année, n'a pu atteindre tous les publics intéressés. Un autre stage a donc été programmé le 11 décembre. Très suivi, il a été une réussite de l'avis de tous les participants. C'est pourquoi il est souhaitable de proposer ce type de stage au niveau des départements ;
- un stage sur la Protection sociale complémentaire (PSC) le 14 novembre 2023, sujet complexe pour les personnels, peu connu et pourtant d'une importance capitale.
- un colloque sur les Services publics est prévu le 11 juin 2024 sur le thème de la Santé et de l'Énergie.

Enfin, la commission actif·ves-retraité·es a travaillé sur les textes du congrès académique concernant les retraites, la santé, la dépendance... et dans le département de la Drôme, une réunion actif·ves-retraité·es a travaillé sur d'autres textes sur le collège, le lycée et la mixité.

Bref, je pense que cette commission qui réunit actifs et retraités est un lieu de proposition, de réflexion et d'échanges fructueux.

Nous vous attendons pour poursuivre ce travail collectif.

*Claudie Breul*

# Stage académique « Préparer sa retraite »

*La retraite c'est comme l'horizon, plus on s'en approche... plus elle s'éloigne*

Lundi 11 décembre 2023 s'est tenu, à la Bourse du Travail de Grenoble, le stage académique « Préparer sa retraite » à l'initiative de la commission « Actif-ves/Retraité-es ». Cette deuxième édition a réuni 63 collègues et a été animée par des responsables en retraite dont Monique Daune, permanencière du SNES-FSU national sur cette question.

Dès le café d'accueil, j'ai senti une urgence à avoir des réponses et entendu de la colère et du dépit liés à la réforme Borne/Dussopt. Pour un trimestre ou deux ans de plus, c'était le même ras le bol qui s'exprimait !

Un diaporama dense et complet a balayé tous les volets de cette problématique complexe. La partie sur la présentation du système de retraite est indispensable : données et vocabulaire capital à la compréhension, historique de 30 ans de réformes régressives, qui ont toutes en commun la dégradation des droits, l'allongement du temps de travail et la baisse du niveau des pensions... pour en arriver à la dernière réforme qui accélère et amplifie le désastre, notamment pour les femmes, comme l'ont bien perçu les participant.es.

Les questions ont fusé, posées coûte que coûte, dans le tempo ou pas du diaporama projeté, avec souvent en première réponse patience, j'y viens.

Je peux prendre ma retraite quand ? Combien je vais toucher ? Mes enfants vont compter ? J'aurais une décote ? Ça vaut le coût de racheter ses années d'études, ses périodes à temps partiel ? C'est quoi la différence entre une bonification et une majoration ? ...

Quand notre intervenante a dégainé la formule (pas magique du tout) du calcul de la pension d'un fonctionnaire, elle a perdu, en raison de sa grande complexité, une partie de la salle et donné mal à la tête à l'autre ! En bonne pédagogue, elle est revenue dessus, à la demande, pour réexpliquer ce calcul.

La retraite progressive a suscité beaucoup d'intérêt et d'interrogations parmi les stagiaires, dans la perspective d'une fin de carrière de plus en plus difficile et la nécessité de prolonger son activité pour limiter voire annuler la décote. Un échange a permis de montrer les limites de ce nouveau dispositif.

Beaucoup de personnes ont découvert être polypensionnées sans le savoir !

Les revendications du SNES et de la FSU sur la retraite et le syndicalisme des retraité-es ont également été abordés.

Le dossier remis a aidé chaque participant-e à se repérer dans la jungle des sigles et des termes techniques, à appréhender les différentes étapes et démarches pour demander sa retraite et à solliciter une aide syndicale.

En conclusion, un bilan très satisfaisant d'une journée qui a répondu aux besoins collectifs et individuels des stagiaires. À renouveler absolument dans le programme syndical offert aux syndiqué.es.

*Chantal Blanc-Tailleur, secrétaire du S1 des retraité-es de l'Isère*



**MÉMO RETRAITÉ·ES 2023-2024**



## Le départ à la retraite

Répondre aux collègues sur les problèmes qu'ils rencontrent (validation des trimestres, carrières privées/ publiques ...) Depuis plusieurs années, je renseigne les collègues et répond à leurs questions.

Grâce à l'ENSAP, de nombreux·ses collègues ont une estimation assez précise de leurs droits. Restent les cas un peu plus complexes qui nécessitent une aide. La retraite progressive est pour cette année le sujet qui amène le plus de questions.

Les collègues m'exposent leur cas, posent des questions. Dans un premier temps, je prends connaissance de leur situation et répond par mail. Puis je prends contact par téléphone pour un échange plus précis. Si cela s'avère nécessaire je rencontre les collègues lors d'un rendez-vous.

Le dossier de demande de retraite doit être fait au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée. Mais il est vivement conseillé de faire le dossier au plus tôt. Et surtout il faut vérifier bien en amont que le récapitulatif de votre carrière est exact. S'il y a des erreurs, des oublis, il faut en demander la correction à la caisse de retraite concernée.

Pour toute demande de renseignements, il suffit d'envoyer un mail au S3 qui transmet : grenoble.snes.edu

*Claudette Combe, pour le secteur Retraite*

# Comment/où militer ?

## À L'INTÉRIEUR DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION, DANS LES INSTANCES, À TOUS NIVEAUX

**Dans la FGR-FP** (Fédération générale des retraités de la Fonction publique) avec d'autres syndicats de la Fonction publique et des adhérents directs.

**Avec le Groupe des 9**, qui regroupe syndicats et associations de retraité·es sous différentes compositions dans les départements, et comprend la FSU, la CGT, l'UCR-FO, Solidaires, la FGR-FP, la CFTC, la CFE/CGC, LSR (Loisirs et solidarités des retraités) et Ensemble et Solidaires (ex-UNRPA, Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées).

**Dans les CDCA** Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est une instance d'information, de dialogue, de concertation et de travaux, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015. Il est chargé, dans le département, de participer à l'élaboration et la mise en place des politiques publiques liées à l'autonomie. Il formule des avis et des recommandations. Sa formation spécialisée « personnes âgées » compte des représentants des usagers retraités, des personnes âgées. La FSU y siège.

## NOS ACTIONS

**Dans la rue**, revendications spécifiques et revendications sociales.

**Dans des actions multiformes** communes pour les retraités et les retraité·es, initiatives unitaires dans les départements (rassemblements, distribution de tracts, panneaux, conférences de presse...et formes à inventer !).

**Par des stages et réunions**, des colloques, des conférences, pour mieux informer, s'informer et se connaître, partager des moments de convivialité, des sorties culturelles et sportives...



## OÙ TROUVER LES CONTACTS, LES INFORMATIONS

Sur site national : [WWW.SNES.EDU/](http://WWW.SNES.EDU/) RUBRIQUE SNES-FSU

Les contacts pour joindre la section académique et connaître les coordonnées des SI de retraité·es : [WWW.SNES.EDU/LE-SNES-PRES-DE-CHEZ-VOUS/](http://WWW.SNES.EDU/LE-SNES-PRES-DE-CHEZ-VOUS/)

Le blog retraités du SNES-FSU : [HTTPS://RETRAITES.BLOG.SNES.EDU/](https://RETRAITES.BLOG.SNES.EDU/)

Pour poser des questions, transmettre des informations, partager ses idées

**Courriel national : [ENRETRAITE@SNES.EDU](mailto:ENRETRAITE@SNES.EDU)**

Téléphone national : **01 40 63 27 31**

## Nouvelles ardéchoises

Robert et Danièle Stieau tirent leur révérence comme secrétaire et trésorière du S1 des retraité·es du SNES Ardèche à la prochaine AG des retraité·es Drôme-Ardèche, qui se déroule le jeudi 16 mai à Cruas. Le petit texte qu'elle et il ont rédigé, accompagnant l'invitation à cette AG, mérite d'être ici publié, à l'issue « d'une mission » pleinement remplie :

« Pendant ces 18 ans, avec la regrettée Marie-Alice Bonnefond, nous avons essayé de maintenir le lien syndical si important au moment du passage à la retraite.

Si nous avons contribué au maintien de la si précieuse flamme du si précieux SNES, alors nous n'aurons pas été totalement inutiles.

Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance et nous ont souvent adressé des messages d'amitiés et d'encouragement.

Courage au(x) successeur(s)

Bon vent à tous. »

### Court témoignage d'un néo-retraité pour une relève

Retraité de fraîche date, j'ai replongé dans le bain syndical à la rentrée 2023. Comme si la rentrée avait encore du sens pour moi.

Là, je découvre, après un stage à Paris pour les nouveaux et nouvelles militant·es retraité·es et à l'AG des retraité·es à Tours, l'ampleur des dégâts. Parfois difficile de croire ce que l'on entend, et pourtant, textes officiels à l'appui, on ne peut que constater la volonté de mettre au rebut ces privilégié·es de retraité·es fonctionnaires.

Les diverses publications vous ont livré les résumés de toutes ces attaques (niveau des pensions et pouvoir d'achat, santé et perte d'autonomie, services publics de proximité ...). Un seul conseil à donner : rester informé·e et syndiqué·e !

*Dominique Maucourant, futur S1 des retraité·es de l'Ardèche*

## En Drôme, les retraité·es se mêlent... de ce qui les regarde encore.

La plupart du temps, lorsqu'on évoque syndicalement le lien entre actif·ves et retraité·es, c'est pour aborder la question de l'avenir des pensions de retraite, les questions de vieillissement et de dépendance pour les futur·es comme les actuel·les pensionné·es.

Militant·es retraité·es, nous essayons bien sûr de mettre en œuvre les mandats syndicaux pour les retraité·es en matière de pouvoir d'achat, de prévoyance...

Comme nous venons de le faire depuis la rentrée et tout dernièrement par un rassemblement de retraité·es le 26 mars 2024 avec audience à la Préfecture.

Mais, syndiqué·es à part entière, nous participons le plus souvent en nombre aux rassemblements de défense du Service Public d'Education et de ses personnels, sans nous priver d'intervenir dans les congrès sur des questions qui touchent de près les pratiques enseignantes en collège et lycée : effectifs par classe, grilles horaires, rythmes scolaires, conditions d'accueil des élèves... C'est encore le cas pour l'action de ce 2 avril contre l'installation des groupes de niveaux

Voici quelques années, nous étions directement intervenus dans un Conseil Départemental de l'Education pour rappeler aux représentants du Ministre, que nous ne voulions pas un démantèlement des acquis obtenus auparavant et et chaque fois que l'occasion nous en est donnée nous récidivons auprès d'élu·es et de représentant·es de l'État.

ILS SE SONT INVITÉS HIER AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Les retraités de l'enseignement tentent le coup de force

VALENCE

Il n'y a pas qu'au cinéma que les papis (et mamies) font de la résistance. Hier, ce sont les retraités de l'Éducation nationale qui ont décidé de monter au créneau. À l'appel de leur association créée il y a deux ans, Retraités FSU26, ils ont tenté de s'inviter à la réunion du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) fixant les derniers contours de la carte scolaire. Mais n'ont pas été franchement bien accueillis par le directeur académique qui, après l'arrivée du préfet, les a finalement autorisés à s'exprimer mais hors contexte de la réunion. Les retraités qui avaient à

leur tête deux anciens secrétaires départementaux du Snes souhaitaient s'élever contre la "dérive" de l'Éducation nationale. « On a changé le projet éducatif sans le dire, aujourd'hui l'approche est devenue purement managériale. Nous qui avons vécu la période marquée par la loi d'orientation Jospin avons le sentiment d'assister à un massacre, avec un détricotage minutieux de toutes les avancées obtenues dans le passé pour la réussite des élèves. » Et de dénoncer le zèle des serveurs de l'État à appliquer cette politique.

À leur sortie, ils ont pu goûter à un autre zèle, celui du contrôle de papiers par le poli-  
ce...



Les retraités sont venus défendre un autre modèle pour l'Éducation nationale, porteur d'une vraie ambition.

*Robert Faresse secrétaire et Claudie Breul trésorière du S1 des retraité·es 26*

PS : à chaque congrès FSU, nous faisons voter le principe que les retraités soient représentés « es qualité » dans toutes les instances délibératives.

## Isère : activité de l'intersyndicale

### Missions du CDCA

Le rôle du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est d'émettre des avis et des recommandations sur tous les sujets concernant les Personnes Agées (PA) et les Personnes Handicapées (PH) notamment la prévention, l'accompagnement médico-social et l'accès aux soins, les aides humaines ou techniques, le transport, le logement, l'habitat collectif, l'urbanisme, l'aide aux aidant·es, le maintien à domicile, la culture, les loisirs, la vie associative... Le CDCA est par exemple consulté sur les schémas départementaux qui programment l'évolution des établissements et services existants et la création de structures pour les PA et les PH comme les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, le CDCA est composé de deux formations spécialisées, une relative aux PH et l'autre aux PA. C'est dans cette dernière qu'on trouve deux militantes du SNES (titulaire et suppléante) siégeant au titre de la FSU dans le Premier collège comme « représentant·es des retraité·es, des personnes âgées et des proches aidant·es ». La Fédération Générale des Retraité·es de la Fonction Publique (FGR-FP) bénéficie aussi d'un siège dans cette instance.

### Difficultés de l'aide à domicile et choix politique du Conseil Départemental

Dans de nombreux départements, les services d'aide à domicile connaissent des difficultés financières et conjoncturelles.

L'ADPA (« Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie »), acteur historique en Isère depuis 1955, n'y a pas échappé (COVID et suites, concurrence croissante de sociétés privées, tarif insuffisant par heure prestée) malgré une demande d'interventions en constante augmentation. S'y ajoutent des problèmes structurels : « On peine à recruter, on n'est pas attractif, les salaires sont autour du SMIC et ils n'ont pas beaucoup évolué depuis dix ans, les conditions de travail sont difficiles » déclarait Isabelle Reynaud directrice de l'ADPA.

Malgré les beaux discours tous azimuts vantant le maintien et le « bien vieillir » à domicile, le département de l'Isère, soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), n'a pas aidé financièrement l'ADPA à poursuivre ses missions. Choix politique assumé par le président Jean-Pierre Barbier et sa vice-Présidente en charge de l'autonomie, Delphine Hartmann, lors de la présentation du schéma autonomie où il n'était question que de « meilleure efficacité », de « rationalisation » des financements, de « renforcement des contrôles » concernant les SAAD.

Le 2 juin 2023, cette association a été placée en redressement judiciaire. Un plan de trésorerie de six mois a permis de garantir l'emploi (environ 500 salarié·es) et l'activité (quelques 2500 bénéficiaires PA et PH). Un repreneur « partageant des valeurs communes » a été trouvé, l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH). Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle structure a été créée, l'AFIPH à dom', qui a conservé 95% des postes et l'entièreté des activités, réels atouts de l'ADPA (aide à domicile, services de prévention et de soins, équipes spécialisées et formées à la maladie d'Alzheimer ou autres pathologies dégénératives, service de téléassistance).

### Chronologie des actions de l'intersyndicale au sujet de l'ADPA

C'est dans ce contexte, durant le mois de juin 2023, que l'intersyndicale du CDCA (CGT, CFE-CGC, FGR-FP, FO, FSU) a décidé d'apporter son soutien à l'ADPA :

- rédaction d'une contribution destinée au Conseil Départemental et pointant sa responsabilité dans la mise en œuvre de la politique de l'autonomie au service des PA et PH, en particulier pour le développement des SAAD ;
- présence à la réunion d'information organisée par la Direction de l'ADPA pour les salarié·es et où les syndicats étaient invités ;
- envoi d'un courrier à la présidente du CDCA, Mme Hartmann, demandant que soit mise à l'ordre du jour de la future plénière la situation de l'ADPA et sollicitant une expression de cette instance par le vote d'une motion.
- la CFDT a demandé à rejoindre l'intersyndicale.

En plénière, Mme Hartmann a écourté le débat sur ce sujet et refusé de soumettre au vote la motion au motif qu'elle était « contraire aux compétences du CDCA » ... bref un grand moment de démocratie !

À l'issue de la plénière, l'intersyndicale a publié un communiqué de presse reprenant son argumentation (voir encadré).

Toujours pour exprimer son soutien à l'ADPA et forte de ce communiqué, elle a participé à la conférence de presse que cette association a tenue le 29 juin, largement relayée par les médias locaux.

## judiciaire du CDCA et aide à domicile

### Communiqué des organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, FSU et FGR-FP) représentées au CDCA de l'Isère.

*Objet : La responsabilité du Conseil Départemental dans la mise en œuvre de la politique de l'autonomie au service des personnes âgées et handicapées et en particulier dans la mise en œuvre d'une politique de développement des services d'aide à domicile.*

Au début du mois de juin, l'ADPA, l'une des plus importantes associations d'aide à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de handicap de l'Isère a été placée en redressement judiciaire. Ce sont plus de 500 salarié.e.s qui sont menacées de licenciement ainsi que 2500 personnes âgées ou en situation de handicap qui sont menacées de perdre leur prise en charge.

Aujourd'hui, les conditions de travail et les salaires de fait en deçà du SMIC rebutent les vocations alors que les besoins s'accroissent.

Le secteur de l'aide à domicile est en péril. Il y a urgence d'une vraie politique pour satisfaire les besoins.

Les insinuations distillées dans la presse par M. Jean-Pierre Barbier (Président du Conseil Départemental) selon lesquelles l'argent serait mal utilisé ou s'évaporerait dans des emplois inutiles n'ont d'autre but que de jeter le discrédit sur les associations qui agissent sans compter pour des populations en souffrance et qui n'en reçoivent ainsi aucune reconnaissance.

Il n'est pas possible d'envisager de mettre plus de 500 salarié.e.s au chômage et ainsi de laisser 2500 personnes âgées ou en situation de handicap sans prise en charge. Il n'est pas possible d'accepter une reprise de l'association par un organisme à but lucratif. Le département de l'Isère et l'ARS ne peuvent pas cautionner de telles perspectives et doivent s'engager à apporter les moyens financiers pour que l'ADPA continue de remplir sa mission. Le CDCA, conformément à sa mission, doit s'engager à participer à cette réflexion et à faire des propositions.

### Rencontre avec des élues d'opposition au Conseil Départemental

À l'issue de cette conférence de presse, un travail a été entrepris entre l'intersyndicale du CDCA et deux élues de la Gauche Ecologiste au Conseil Départemental, Marie Questiaux et Pauline Couvent, pour faire le point sur le projet de reprise de l'ADPA mais aussi sur la question de la santé financière et du devenir des autres structures d'aide à domicile.

Une première rencontre s'est tenue le 22 septembre à la Bourse du Travail de Grenoble. Elle a permis de faire état de la communauté de nos analyses concernant la politique du Conseil Départemental qui, sous couvert de rentabilisation et de rétention de financement, vise à contraindre le secteur associatif à disparaître au profit du secteur privé lucratif. Ainsi, des sommes dues aux associations, actées dans des avenants, concernant l'augmentation des salaires, du point d'indice et la modification des grilles salariales (un montant de 1,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la seule ADPA), n'avaient toujours pas été versées. Il a donc été décidé d'entreprendre des interpellations sur cette question, aussi bien au CD qu'au CDCA.

D'autres réunions ont suivi, associant Guillaume Gontard, président du groupe Ecologiste au Sénat, ainsi que des structures d'aide aux PA et PH dont certaines sont en difficultés. C'est le cas par exemple de l'Association d'aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées (ADPAH) de Vienne en procédure de redressement judiciaire depuis mai 2023 et avec un repreneur unique. Plus de 900 personnes potentiellement sur le carreau dont une grande partie lourdement dépendante. Beaucoup de colère s'exprime envers le Département de la part des usagers et des salarié.es.

Des éléments de consensus se dégagent :

- l'Isère est riche, a les ressources financières et les outils pour une politique ambitieuse d'aide sociale et d'autonomie or le secteur de l'aide à domicile connaît un dysfonctionnement global. L'aide à domicile est un vrai sujet politique départemental et national alors que la loi « bien vieillir » ne contient aucune programmation financière.
- il faut penser en termes d'attractivité des métiers, donc des besoins en qualification, professionnalisation, revalorisation des salaires, avec des personnels en plus grand nombre, formés et reconnus.
- ces problématiques sont trop peu connues même des élu.es. Quelle(s) action(s) mener pour les visibiliser ? Comment se coordonner sur le plan départemental ?
- il faut donner la parole aux usagers et agir avec eux en faisant un focus sur leurs besoins et leurs manques par rapport à l'urgence vécue.

Des initiatives unitaires, intersyndicale et associations, sont envisagées (conférence de presse, pétition...) ainsi que la poursuite du travail avec les élu.es.

*Chantal Blanc-Tailleur et Marie-Laurence Moros représentantes FSU au CDCA Isère*

# La Protection Sociale Complémentaire (PSC), cheval de Troie contre la Sécu

Au sommaire :

1. Historique de la PSC
2. Sa mise en œuvre
  - le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour les actif·ves et les retraité·s
  - le choix problématique des retraité·es
  - focale sur la perte d'autonomie

Conclusion : 100 % Sécu

## 1. Historique de ces dix dernières années

2013 : Le gouvernement Ayrault instaure l'ANI (Accord National Interprofessionnel) dans le privé, qui met en place la « mutuelle obligatoire d'entreprise », suivi de négociations au sein des branches professionnelles puis des entreprises, avec une application du contrat de complémentaire-santé obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les salarié·es du privé.

2019 : La loi de transformation de la Fonction Publique (Macron-Philippe) supprime les commissions paritaires et envisage une nouvelle Protection Sociale Complémentaire pour les fonctionnaires. La réforme de la PSC va étendre la logique de l'ANI aux trois versants de la Fonction Publique.

2021 : Le projet se précise : le volet « Santé » de cette nouvelle PSC prévoit l'instauration de contrats collectifs obligatoires se substituant aux contrats individuels souscrits par les fonctionnaires auprès de complémentaires santé. Chaque ministère doit lancer un appel d'offres mettant en concurrence les différents candidats (assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance) pour désigner celui ou ceux des « opérateurs » qui emporteront le marché. Les fonctionnaires seront donc obligé·es de souscrire à la complémentaire choisie par son ministère de tutelle mais en contrepartie l'État employeur prendra en charge la moitié de sa cotisation.

Actuellement, chacun·e cotise encore, s'il ou elle le souhaite, à la complémentaire de son choix.

Et même si les mutuelles historiques, comme la MGEN, évoluent dans le sens des critères de compétitivité et de rentabilité du « monde des affaires » avec, par exemple, une tarification à l'âge, elles ont maintenu certaines valeurs sociales et égalitaires comme la cotisation proportionnelle (en pourcentage du salaire) ou la solidarité intergénérationnelle (actif·ves-retraité·es), avec le couplage santé-prévoyance.

2022 : Le 26 février, sous la contrainte de l'ultimatum « c'est ça ou rien ! », l'accord interministériel est signé par toutes les organisations syndicales. Il définit un « panier de soins » minimum (les garanties prises en compte par le contrat) mais consacre la suppression de la solidarité intergénérationnelle car les retraités sont exclus du dispositif. Santé et Prévoyance sont découplées : la prévoyance sera examinée plus tard, « à condition que les organisations syndicales signent le protocole du gouvernement sur la santé ».

Une nouvelle séquence de négociations a ensuite eu lieu pour préciser cet accord et améliorer le panier de soins. Les rares améliorations portent sur les « congés lourds » des actifs (CLM, CGM, Invalidité...) fonctionnaires titulaires et contractuels.

2023 : Malgré les réticences, mais pour acter certaines avancées et ne pas laisser le gouvernement avoir toute latitude pour infliger des reculs, les organisations syndicales (sauf FO) signent le volet « Prévoyance » de la Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance et Santé sont dorénavant séparées.

## 2. Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Faut-il le rappeler, le grand principe fondateur de la Sécurité Sociale basé sur la solidarité et l'égalité est : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Or la PSC viole de plein fouet ce principe puisque les retraité·es, qui par leur âge sont les plus exposé·es au risque santé, vont payer une cotisation très supérieure à celle des actif·ves (jusqu'à 3,5 fois plus !) s'ils ou elles souhaitent rester dans le contrat collectif. En effet, elles et ils perdront tout d'abord la participation de l'employeur lors de leur départ en retraite, c'est-à-dire la moitié de la cotisation, puis leur cotisation augmentera par paliers jusqu'à 175 % de la \*cotisation d'équilibre\* durant les 5 années suivantes. L'alternative sera alors pour eux de souscrire un contrat individuel de leur choix ou de ne pas souscrire du tout. Mais qui pourra se passer de complémentaire avec un risque santé bien plus élevé avec l'âge ?!

[\*Cotisation d'équilibre\* = cotisation permettant d'équilibrer les ressources et les dépenses de la complémentaire]





**Comment se mettra en place la PSC à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :**

- Les actif·ves rejoindront obligatoirement le contrat collectif auprès de l'opérateur choisi par leur Ministère de tutelle qui paiera la moitié de leur cotisation.

- Les néoretraité·es pourront rejoindre ce contrat collectif ou choisir individuellement un autre opérateur. Si elles ou ils optent pour le contrat collectif au moment de leur départ à la retraite, elles ou ils verront leur cotisation doubler du fait de la suppression de la participation ministérielle. Mais ce n'est pas tout : le montant de la cotisation des bénéficiaires retraité·es évoluera en fonction de l'âge selon l'échéancier suivant :

- a. Le montant de la cotisation pour leur première année de retraite sera égal à la cotisation d'équilibre, soit le double de la cotisation à laquelle ils étaient soumis lorsqu'ils étaient en activité.
- b. La cotisation augmentera dès la deuxième année : elle passera à 125 % de la cotisation d'équilibre.
- c. Puis les trois années suivantes elle passera à 150 % de la cotisation d'équilibre.
- d. Et enfin, elle atteindra 175 % de la cotisation d'équilibre, soit 3,5 fois celle des actifs !

De plus, la cotisation d'équilibre est appelée à augmenter fortement du fait des coûts de gestion très élevés des complémentaires (5 fois ceux de la Sécu !), et du fait aussi de la hausse prévisible des dépenses de santé, ainsi que des transferts devenus courants de la Sécu vers les complémentaires santé.

- Les déjà retraité·es auront un an pour choisir, soit de rejoindre le contrat collectif avec l'opérateur choisi par leur Ministère et ils devront cotiser d'emblée au taux de la cotisation d'équilibre correspondant à leur ancienneté en tant que retraité·es, soit de cotiser ailleurs, soit de ne pas cotiser du tout.

Notons que les retraité·es à la retraite depuis 5 ans ou plus cotiseront d'emblée au taux maximum, soit 175 % de la cotisation d'équilibre.

À noter aussi : le non-choix du contrat collectif sera irréversible mais pas l'inverse.

Remarque : la tarification à l'âge est déjà pratiquée par les complémentaires actuelles, mutuelles comprises, mais, faut-il le rappeler, ce système va déjà à l'encontre du principe fondateur de la Sécu !

***Focale sur le choix des retraité·es :  
contrat collectif ou contrat individuel ?... Ou rien !***

Si l'adhésion des actif·ves au contrat collectif est obligatoire, celle des retraité·es est facultative du fait de la perte de participation de l'employeur.

La MGEN, qui a beaucoup de retraité·es parmi ses adhérent·es, anticipe qu'une minorité choisira le contrat collectif. Il est clair qu'au vu des coûts envisagés beaucoup de retraité·es renonceront à opter pour le contrat collectif, mais elles et ils seront alors contraint·es de se rabattre sur un contrat individuel. Actuellement les contrats sont certes individuels, mais le départ obligatoire des actif·ves vers le contrat collectif induira non seulement une bien moindre mutualisation du risque, mais il est à craindre qu'il induise aussi, avec des cotisant·es plus âgé·es, donc plus coûteux, une forte hausse des cotisations.

***Focale sur la perte d'autonomie (des actif·ves et des retraité·es)***

L'accord de 2022 n'a pas reconnu le couplage des complémentaires santé et prévoyance. La partie statutaire (divers congés de maladie, invalidité, incapacité, ...) est financée par l'État.

Une complémentaire pour pallier les insuffisances de la protection statutaire va être mise en place selon le même schéma que pour la santé mais avec une différence importante : elle sera facultative pour les actifs. L'adhésion des retraité·es, elle, restera facultative comme pour la santé.

L'accord sur la prévoyance intègre la perte d'autonomie dans une assurance facultative gérée par des complémentaires en concurrence sur un marché dominé par les assureurs privés et dont la rente sera dérisoire. Cette « réponse » au problème du vieillissement a déjà été rejetée par de nombreux rapports officiels, hier le rapport Libault, aujourd'hui celui du Haut Conseil de l'Âge, par le groupe des 9 et par de nombreux expert·es.

C'est aussi, faut-t-il le rappeler, la position de la FGR et de la FSU qui déplorent le report permanent par les gouvernements successifs d'une grande loi sur l'Autonomie.

**En cohérence avec notre objectif « 100 % Sécu », nous demandons d'intégrer la perte d'autonomie dans la branche Maladie de la Sécu, dans le cadre d'un véritable Service Public de l'autonomie.**

*Luis-Michel Rodriguez, pour le S1 des retraité·es de Savoie*

**Protection  
sociale  
complémentaire**

## La relève, au cœur du réacteur syndical

À l'heure où Marie-Laurence prend des responsabilités nationales, se pose la question de poursuivre son action militante au niveau de la section académique. Les petits nouveaux, responsables retraité·es académiques à compter de septembre prennent la parole :

- Michel Lombart : retraité depuis 3 ans après avoir eu des responsabilités fédérales, je prends en charge le secrétariat des retraités et suis impliqué dans la FGR et le G9 (Fédération Générale des Retraités \* et Groupe des 9 \*\*). Dans le même temps, avec Jean- Claude Lardeau, nous participons aux instances départementales du SNES et de la FSU...

- Corinne Baffert : après un an de stage en retraite, je vais poursuivre ce beau métier ! Le départ de Marie-Laurence est l'occasion de reprendre le flambeau, pour partager toute l'expérience acquise comme secrétaire générale académique, poursuivre les luttes à travers un nouveau prisme, et surtout, en duo avec Michel, ce qui me permettra un rythme plus adapté à mon nouveau tempo, ainsi que des échanges permanents pour assurer le collectif. J'ai porté en 2016 le projet de la commission actif·ves/retraité·es ; s'il n'a pas d'emblée convaincu au niveau national et qu'il m'a fallu ferrailer un peu, il a fini par s'imposer comme un outil efficace, notamment pour maintenir la syndicalisation chez les retraité·es et les liens intergénérationnels, si précieux pour tout outil syndical.

La collaboration avec Marie-Laurence pour cette commission a été particulièrement fructueuse ; avec d'autres, elle l'a largement fait vivre et développée, en lien avec le national et les départements.

Nous aurons bien besoin d'être deux pour maintenir le niveau ! Compte tenu du travail à mener et de nos choix personnels, nous avons décidé d'être interchangeables et complémentaires pour répondre aux sollicitations départementales, nationales et assurer l'animation des rendez-vous académiques dans l'année.

Nous souhaitons poursuivre les deux rendez-vous d'échanges, stages, colloques par an, que nous voulons également décliner dans les départements, développer les thématiques actif·ves/retraité·es, notamment autour des thématiques celles des Services Publics, retraité·es, retraite, protection sociale, mais aussi de réflexions sur la carrière (entrée et fin, deux paliers importants...) et le statut, dont la pension constitue encore l'un des piliers.

Les revendications des actif·ves et des retraité·es sont effectivement liées. Nous avons plein d'idées pour proposer des temps de rencontres, d'échanges, de transmission et de débats entre nous et faire la preuve du bien fait de rester syndiqué·e à la retraite, tout comme celui de faire communiquer les différents âges de la vie.

Ensemble, nous rendons plus forts le SNES et la FSU !

*Corinne Baffert & Michel Lombart*

\* Tout·e syndiqué·e de la FSU est automatiquement adhérent·e de la FGR

\*\* Le Groupe des 9 regroupe les syndicats de retraités CGT, FO, CFTC ; CFE-CGC, FSU, Solidaires, et des associations FGR, LSR et Ensemble (et se décline différemment dans chaque département).

## Syndicalisation des retraité·es en 2023-24

Pour la deuxième année consécutive, on constate une baisse significative du nombre de retraité·es syndiqué·es au niveau académique (431 fin mars), même si l'année scolaire n'est pas terminée et que des cotisations peuvent encore arriver.

Un élément intervient dans cette baisse, même s'il n'est pas le seul, c'est l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, puisque trois, quatre ou cinq années supplémentaires d'activité, c'est autant moins d'années à pouvoir être syndiqué·e comme retraité·e. Ce, même si l'espérance de vie moyenne à 65 ans augmente de quelques mois, estimée en 2023 à 89 ans pour les femmes et 85 ans. L'effet est difficile à mesurer précisément, mais il est bien là et s'ajoute à tous les autres, dont notamment les « pertes » au niveau des néo-syndiqué·es.

Il est donc important que, collectivement, nous incitions nos collègues qui partent en retraite à continuer à adhérer au SNES-FSU et à y rester et qu'ensemble, actives, actifs et retraité·es, nous défendions :

- l'augmentation des pensions ;
- l'amélioration du système de santé avec un financement de la Sécurité Sociale à la hauteur des besoins ;
- une meilleure prise en charge des soins et de la perte d'autonomie ;
- une loi « Grand Âge » à la hauteur des besoins ;
- les services publics de proximité...

Grenoble reste au deuxième rang des académies par le nombre de retraité·es syndiqué·es. Elle a une caractéristique bien spécifique : les retraité·es représentent presque 20 % de l'effectif des syndiqué·es alors que celui-ci est de 13 % au niveau national, alors soyons encore plus forts.

*Patrick Le Brouster*  
Trésorier du S1 des retraité·es de l'Isère

# Syndicalisation dans les départements

## En Ardèche

Depuis quelques années, nous avons maintenu un effectif autour de 42 adhérent·s, après une chute importante au début des années 2000. Cette année la contraction est sensible, puisque nous tombons un peu au-dessous des 40. Notre préoccupation essentielle reste l'adhésion des nouvelles et nouveaux retraité·es : elle est, au regard des possibilités, faible mais meilleure depuis 3 à 4 ans.

Nos adhérent·es sont fidèles, sans doute autant que pendant leur période d'activité. Les départs sont surtout liés à l'amoindrissement de l'autonomie et à la gestion de l'adhésion par l'entourage !

Le vieillissement de nos syndiqué·es est rapide : plus d'un tiers ont 80 ans et plus, moins d'un quart ont moins de 70 ans. Cela pose le problème, à terme, de la viabilité des S1.

Pourtant, que de problèmes essentiels liés à la santé, à l'autonomie, à la fin de vie... nécessitent une forte mobilisation de toutes et tous les retraité·es. La syndicalisation est de fait encore plus nécessaire.

*Pour le S1 des retraité·es de l'Ardèche,  
Danièle et Robert Stieau, secrétaire et trésorière*

## Dans la Drôme

L'année s'annonçait prometteuse avec 6 néo-retraité·es. Hélas, il y eut 3 décès d'adhérent·es fidèles et 4 adhérent·es ont refusé de reprendre leur cotisation dont trois étaient néo-retraité·es l'année précédente. Ils ont donc pris une cotisation pour leur première année de retraite puis ont disparu sans rien dire.

Le bilan est donc de 81 adhérent·es pour 2023-2024 (-1 par rapport à l'année précédente).

Souhaitons que les néo-retraité·es soient fidèles et que de nombreux autres se syndiquent l'an prochain.

*Pour le S1 des retraité·es de la Drôme,  
Claudie Breul, trésorière*

## En Isère

Dans notre département, la rentrée des cotisations s'effectue en général assez tôt et début octobre 2/3 des adhérent·es sont à jour.

Cette année, notre effectif a progressé de 3 % pour atteindre 181 syndiqué·es. On peut dire que la légère diminution de l'effectif constatée depuis plusieurs années semble s'être arrêtée.

Souhaitons que l'augmentation de cette année se poursuive l'année prochaine et les années suivantes.

*Pour le S1 des retraité·es de l'Isère  
Patrick Le Brouster, trésorier*

## En Savoie

Après une relance du SNES-FSU national en novembre puis une lettre de ma part aux retardataires mi-janvier, notre section compte à ce jour 72 adhérent·es, nombre bien inférieur à celui de l'an dernier. Je risque d'avoir une ou deux cotisations d'adhérent·es qui pensent que l'adhésion est pour l'année civile et l'an dernier l'un deux s'est réveillé en juin !!

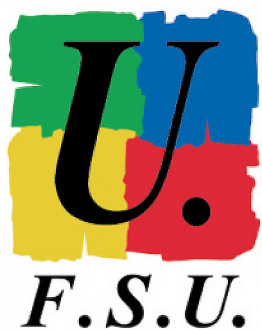
On a eu des décès parmi les adhérent·es, un est parti en Ephad et ne veut pas réadhérer... mais difficile de comprendre cette défection.

*Pour le S1 des retraité·es de Savoie  
Maryse Bret, trésorière*

## En Haute-Savoie

Le nombre de syndiqué·es retraité·es du SNES-FSU est de 61 au dernier pointage. En 2022/2023, il y avait 64 syndiqué·es. Grande fidélité des « anciens » et peu de jeunes retraité·es resyndiqué·es, ce qui explique largement cette légère baisse.

*Pour le S1 des retraité·es de Haute-Savoie  
Pierre Cabotte, trésorier*



# Défendre les services publics

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Le délabrement actuel des services publics, engendré par les politiques d'austérité budgétaires de l'État depuis une quinzaine d'années, renforce les inégalités sociales et met en danger la population. Pourtant, c'est de plus et mieux de services publics dont notre pays a besoin, en particulier pour assurer la nécessaire transition écologique vers un modèle de société respectueux de l'environnement et la protection des populations face aux conséquences des changements climatiques déjà à l'œuvre. Il en est de même pour assurer la santé de la population, son accès aux soins sur tout le territoire national et une véritable politique de prévention. Il est donc nécessaire d'obtenir rapidement un changement radical des politiques en matière de services publics.

La commission actif-ves-retraité-es du SNES-FSU académique organise un

**colloque ouvert à toutes et tous  
avec des représentant-es de la FSU et d'autres organisations  
syndicales autour de deux tables-rondes principales :**

**- la santé :**

avec la participation de Christophe Prudhomme, médecin urgentiste CGT au SAMU 93 et porte-parole de l'AMUF (Association des médecins urgentistes de France), des syndicalistes CGT santé et action sociale 38 et Sud Santé et sociaux 38 et des membres du collectif d'usagers du GHM (Groupe Mutualiste de Grenoble) ;

**- l'énergie :**

avec la participation d'un membre du secteur «services publics alternatives écologie» de la FSU nationale, des membres de la CGT et Solidaires (en attente de confirmation).

Ces deux secteurs, vitaux pour l'ensemble de la population (comme tous les autres !) ont subi des politiques dramatiques. Ce colloque a pour objectif de partager nos expériences syndicales, de développer le travail et les combats en commun autour des services publics et de la Fonction publique, à l'heure où le gouvernement s'attaque encore et toujours à notre conception de la Fonction publique.

**Le colloque se déroulera  
le mardi 11 juin 2024 de 9h à 17h  
au lycée Mounier de Grenoble**

Ce colloque se déroulera sous la forme d'un stage syndical labellisé par la FSU. Pour être de droit, l'autorisation d'absence pour congé de formation syndicale doit être déposée **au plus tard le 11 mai 2024.**

Modèle de de demande d'autorisation d'absence, inscription sur [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

**Colloque le 11 juin**